



Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia

Règlement de l'appel à projets 2023



Contexte réglementaire :

Conformément à la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, le Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia a été élaboré et signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015.

Conformément à la loi de finances pour 2019, un protocole d'engagements renforcés et réciproques a été établi ; il constitue un avenant au document-cadre du Contrat de Ville, permettant de prolonger le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022.

Enfin, la loi de finances pour 2022 a prolongé le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2023

Le Contrat de Ville 2015 – 2023 :

Les services de l'Etat, la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) et la Ville de Bastia, pilotent le Contrat de Ville dont les principaux éléments sont repris dans le document joint.

Un avenant au document cadre a été validé en comité de pilotage le 10 décembre 2019, par le conseil communautaire du 16 décembre 2019 et conseil municipal du 17 décembre 2019.

Le Contrat de Ville et son avenant, qui reposent sur trois piliers et cinq priorités transversales, comportent deux quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV), les Quartiers Sud et le Centre Ancien et un quartier en « veille active », Saint Antoine – San Gaetanu.

Pour l'année 2023 seront prises en compte les priorités mises en exergue suite à l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville réalisée en 2019.

Afin de mettre en œuvre le Contrat de Ville et les dispositions explicitées dans son avenant, et conformément à l'article 6-3 du document cadre du Contrat de Ville concernant les opérations de fonctionnement, l'appel à projets 2023, objet du présent règlement, est lancé.

Principaux éléments de l'appel à projets Contrat de Ville 2023

Les actions proposées dans le cadre de cet appel à projets devront concerner les habitants des quartiers prioritaires ou du quartier en veille active et cibler les trois piliers du Contrat de Ville, à savoir :

- Le pilier « cohésion sociale » : actions en faveur de l'éducation, la petite enfance, la culture, le sport, la santé, l'accès aux droits et à la citoyenneté, le lien social, la prévention de la délinquance (hors dispositif spécifique FIPD)...
- Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » : actions en faveur de la mixité, de l'habitat, des déplacements, de l'accès aux équipements, de la gestion urbaine et sociale de proximité...
- Le pilier « développement économique et emploi » : actions en faveur de la mobilité, du développement de modes de garde innovants, de l'insertion par l'économique...

Les projets proposés devront prioritairement s'inscrire dans les cinq axes transversaux du Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia, que sont : la citoyenneté, la lutte contre toutes les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes, la jeunesse, les seniors.

Ces éléments sont détaillés dans le document cadre du Contrat de Ville et dans le guide « La politique de la Ville, mode d'emploi ».

Les projets proposés devront impérativement concourir aux défis, orientations stratégiques et objectifs opérationnels prioritaires dans l'avenant et exposés précisément dans les fiches « orientations stratégiques » jointes au présent règlement (cf annexe 1).

Enfin, les projets proposés devront s'inscrire en coordination avec les dispositifs mis en œuvre par l'un ou plusieurs des copilotes sur le territoire des quartiers prioritaires de la ville, et notamment : la Cité éducative, le Plan Insertion Jeunesse, l'expérimentation 100 % Accès aux droits, le Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance.

Conditions d'éligibilité

Les financements Politique de la Ville sont réservés aux habitants des quartiers prioritaires et des quartiers en veille active de la Ville de Bastia (cf. annexe 2).

Le secteur Saint-Antoine / San Gaëtanu pourra bénéficier de l'ingénierie mobilisée sur les QPV et des crédits de droit commun de l'Etat mais non des crédits spécifiques de l'Etat, ceux-ci étant exclusivement réservés aux QPV.

Les projets financés peuvent se dérouler en tous lieux (dans ou hors quartier prioritaire) à condition que leurs bénéficiaires résident majoritairement (mais non exclusivement) dans les quartiers prioritaires.

Pour favoriser la mixité, les actions qui peuvent permettre de s'adresser à un public plus large sont encouragées : dans ce cas, il conviendra de faire apparaître des co-financements, et de pratiser de manière claire les financements spécifiques du Contrat de Ville.

Chaque projet financé doit contribuer à la réalisation des objectifs du Contrat de Ville. Ainsi, chaque projet déposé doit indiquer clairement - sur la fiche synthétique - comment il s'inscrit dans le Contrat de Ville :

- Dans quel(s) pilier(s), ou quelle priorité(s) transversale(s) s'inscrit-il ?
- A quel(s) constat(s) le projet répond-il ?
- Dans quel(s) objectif(s) s'inscrit-il ?
- Dans quelle(s) orientation(s) stratégique(s) s'inscrit-il ?
- Quel(s) public(s) et quel(s) quartier(s) vise-t-il ?

Depuis 2020, est mise en place une approche budgétaire intégrée relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation des crédits de la politique de la ville.

En conséquence, il conviendra de veiller, dans l'objet de la demande, à ce que les objectifs, les bénéficiaires et les indicateurs d'évaluation prennent en compte les considérations, les problématiques et les enjeux liés à l'égalité hommes-femmes. L'intégralité des actions seront classifiées selon leur impact en matière d'égalité.

Pour les structures proposant plusieurs actions, le porteur de projet devra établir une **note générale** (forme libre) permettant de mettre en exergue la cohérence des actions entre elles, leur articulation avec le projet de la structure, tant sur le contenu qu'en termes de personnels encadrants, de lieux, horaires des actions...

L'ensemble des porteurs de projets, personnes morales de droit public ou privé est éligible, quel que soit le lieu d'implantation de leur siège social, à la condition que les actions bénéficient aux habitants des quartiers visés par le Contrat de Ville.

Les crédits Politique de la Ville sont des crédits spécifiques : **ils doivent être mobilisés en complément du droit commun** ou, s'ils sont exclusifs, ils doivent permettre d'impulser des actions nouvelles ou innovantes.

Sont exclus de cet appel à projets et des dépenses éligibles :

- Les aides au fonctionnement annuel ou activités récurrentes des porteurs de projet ;
- Les dépenses d'investissement ;
- Les manifestations ou événements à caractère commercial et à but lucratif, religieux, politique, ou syndical ; les projets à but lucratif ;
- Les projets se déroulant pendant le temps scolaire ;
- Les projets financés sur d'autres quartiers, dans le cadre du droit commun, et proposés sur les quartiers prioritaires.

I/ Priorités pour 2023 :

Tous les projets déposés devront impérativement s'inscrire a minima dans un objectif opérationnel décliné dans les fiches jointes.

Ils s'inscriront dans un pilier ou axe transversal.

Ils devront nécessairement faire mention des indicateurs d'évaluation qui seront utilisés pour mesurer leur réalisation, leurs résultats et leur impact.

Bénéficieront d'une attention particulière les projets menés sur :

- le secteur du NPRU / la Place Papi, la Place du Commerce et le Bd Gaudin, pour les projets en lien avec l'attractivité économique
- les abords du Bon Pasteur pour les projets en lien avec le vivre ensemble, la culture et la prévention de la délinquance.

II/ Périmètres d'intervention :

Cf plans en annexe 2

III/ Evaluation des actions :

Les actions financées au titre du Contrat de Ville 2022 et pour lesquelles un renouvellement est déposé en 2023 ne seront instruites qu'après la production préalable des bilans de(s) l'action(s) réalisée(s) en 2022.

Ces bilans devront comporter les éléments de suivi et d'évaluation des actions (indicateurs, tableaux de bord, etc) précisant notamment les éléments liés à la mixité femmes – hommes, **et justifiant qualitativement l'atteinte des objectifs fixés le cas échéant.**

Les bilans devront faire apparaître, au-delà de **la répartition des bénéficiaires entre habitants des QPV et autres publics**, la plus-value de l'action pour les habitants des quartiers prioritaires. L'illustration des bilans par des photos, reportages, plaquettes, affiches,... est demandée. L'utilisation du guide pour les bilans évaluations de la mesure d'impact de décembre 2020 (annexe 4) est fortement recommandée.

Le bilan de chaque action doit être saisi via le portail DAUPHIN conformément aux modalités indiquées dans l'encart ci joint et transmis à la Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale de la Ville de Bastia. La date à partir de laquelle les bilans pourront être saisis sur le portail DAUPHIN sera précisée ultérieurement.

IV/ Dispositions particulières :

La mobilisation du droit commun est une priorité. Les actions faisant apparaître plusieurs partenaires financiers et/ou techniques (institutionnels notamment) seront privilégiées.

Une attention particulière sera apportée à l'évaluation mesurée au plus juste des cofinancements attendus pour chaque action.

Conformément aux règles de financement de la Politique de la Ville, les actions réalisées devront être justifiées « au premier euro ».

Les coûts liés au fonctionnement de la structure seront calculés au prorata du montant de l'action. De même, les frais de personnels seront calculés au prorata du temps consacré à l'action.

Il convient également de rappeler la nécessité réglementaire **d'apposer les logos de la préfecture de la Haute-Corse (ou de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, ANCT), de la Ville de Bastia ou de la CAB** sur toute production matérielle faisant l'objet d'un financement au titre de la Politique de la Ville.

Les projets financés dans le cadre du Contrat de Ville devront également répondre aux exigences de la charte graphique et notamment être identifiés par le label « une action Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia ». À noter que ce label ne se substitue pas aux logos précités mais vient en complément de ces derniers.

Lorsqu'une action implique de façon significative un partenaire institutionnel, ce dernier doit avoir été préalablement consulté et son engagement de principe vérifié avant le dépôt du projet.

Enfin, l'association et le projet présenté devront respecter et promouvoir les valeurs de la République, et tout particulièrement l'égalité femme-homme, la non-discrimination, la laïcité et l'accès de tous aux actions financées.

V/ Modalités de réponse - conditions de dépôts des dossiers :

Les étapes détaillées ci-après sont indispensables à l'instruction des dossiers.

Etape 1 :

S'assurer que le projet s'inscrit dans les objectifs du Contrat de Ville et contribue à leur réalisation. **Prendre attentivement connaissance et respecter le présent règlement.**

- ❖ Comment ? Consulter le document cadre Contrat de Ville, le guide « la politique de la Ville », l'avenant au contrat de ville et les fiches orientations stratégiques (Annexe 1).

Etape 2 :

Cette étape est **obligatoire** pour les porteurs souhaitant déposer un dossier dans le cadre du Contrat de Ville au titre de l'appel à projets 2023.

Prendre **rendez-vous** avec la Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale (DRUCS – Ville de Bastia).

- ❖ Comment ? Par téléphone ou par mail : AMAestracci@bastia.corsica / 04 95 55 96 39.
- ❖ Quand ? Les rendez-vous auront lieu **du 21 novembre au 16 décembre 2022** au plus tard.

Etape 3 :

Renseigner et fournir l'ensemble des documents constitutifs de la demande de subvention, à savoir :

- Remplir la fiche synthétique de présentation de l'action.
- Remplir les dossiers Cerfa 12156*05 en utilisant le portail DAUPHIN
- En cas de renouvellement d'action, **fournir le bilan de cette action par mail** puis le saisir via le portail DAUPHIN dès que possible (la date d'ouverture de saisie des bilans sur le portail DAUPHIN n'est pas connue au moment du lancement de cet appel à projets. Elle sera communiquée ultérieurement)
- Pour les structures proposant plusieurs actions, fournir la note générale décrite en page 3.
- Pour toutes les structures : fournir un RIB original.
- Si des changements sont intervenus dans la gouvernance ou l'administration de la structure : produire les(s) document(s) correspondant(s).

La saisie en ligne du dossier sur le **portail DAUPHIN**, conformément aux modalités indiquées dans l'encart joint en annexe 3, est un préalable **obligatoire** pour tous les porteurs, qu'il s'agisse d'une première demande ou pas.

Trois sessions de présentation du portail DAUPHIN et d'accompagnement à la saisie sont proposées aux porteurs de projets selon le calendrier suivant :

- Lundi 12 décembre de 10h30 à 11h30
- Lundi 9 janvier de 11h30 à 12h30
- Lundi 16 janvier 11h30 à 12h30

Les inscriptions se font par mail adressé à emmanuelle.pourrat@haute-corse.gouv.fr au minimum deux jours avant la date de la session (5 porteurs max/session).

Les porteurs doivent impérativement **consulter la notice** sur le dépôt en ligne des demandes sur le portail Dauphin et le guide de saisie d'une demande de subvention,

disponibles sur le portail DAUPHIN, qui détaillent les différentes étapes de la connexion et de la saisie.

En cas de besoin, la cellule support de l'espace Usagers du portail DAUPHIN est accessible à l'adresse : support.P147@proservia.fr, ou par téléphone au 09 70 81 86 94 (de 8h30 à 18h00)

Etape 4 : Déposer les dossiers

Une fois la demande saisie, le dossier de demande, conforme au CERFA 12156*05, qui comportera nécessairement la demande de subvention 2023 et le bilan 2022 en cas de renouvellement d'action, devra être imprimé et adressé (ou déposé) en deux exemplaires dûment signés,

Au plus tard le mercredi 25 janvier 2023 à 12 h, délai de rigueur à :

Ville de Bastia,

Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale (1^{er} étage)

1 avenue Pierre GIUDICELLI - 20410 BASTIA Cedex

Tel : 04 95 55 96 39

Aucun dossier ne sera pris en compte passée cette date.

Le dossier complet devra également être envoyé par mail au format pdf, dans le respect des échéances annoncées, aux adresses indiquées ci-dessous.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

- Marie-Hélène GIULY, Chef de Projet Cohésion sociale, DRUCS, Ville de Bastia
Tel : 04.95.55.96.29 - MHGiuly@bastia.corsica
- Laureline ROUX, Déléguée du Préfet à la politique de la ville dans les quartiers prioritaires : laureline.roux@haute-corse.gouv.fr
- Communauté d'Agglomération de Bastia, Direction du Développement et de la Cohésion Sociale : ddcs@agglo-bastia.fr

ANNEXE 1 /PRIORITES CONTRAT DE VILLE 2023 : Fiches orientations stratégiques

Préambule

Bénéficieront d'une attention particulière, les projets menés sur :

- le secteur du NPRU / la Place Papi, la Place du Commerce et le Bd Gaudin, pour les projets en lien avec l'attractivité économique
- les abords du Bon Pasteur pour les projets en lien avec le vivre ensemble, la culture et la prévention de la délinquance.

<i>DÉFI 1</i>	<i>Impliquer – mobiliser le public - coconstruire</i>
ORIENTATION STRATÉGIQUE 1	Accompagner les démarches et initiatives citoyennes
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	Favoriser les occasions de dialogue ouvert avec les habitants, permettant l'émergence de points de vue collectifs
MOYENS/ACTIONS	Structuration de la parole habitante, co-construction et implication des habitants dans le projet urbain (NPNRU) Actions hors les murs Implication des bailleurs sociaux Actions en lien avec la mémoire des quartiers s'inscrivant dans le cadre des dispositifs de rénovation urbaine Visites de quartier, marches exploratoires...
RÉSULTAT ATTENDU	Organisation d'évènements festifs participatifs sur les quartiers Implication de nouveaux habitants des QPV Développement des initiatives citoyennes Création de nouvelles formes de solidarités
INDICATEURS	Nombre d'évènements Nombre de participants et qualité Nombre d'actions élaborées à partir des idées des citoyens accompagnés dans la réalisation de leur projet Nombre de prises en compte de la parole et des initiatives des habitants <i>Indicateurs d'impact :</i> Evolution de l'implication des habitants dans les actions (proposition, co-construction, participation active, bénévolat ponctuel...) Evolution de la satisfaction des habitants, des associations, et des pilotes du contrat de ville quant à l'appropriation de la démarche

DÉFI 2	Renforcer l'attractivité des territoires
ORIENTATION STRATÉGIQUE 2	Soutenir l'activité de proximité et favoriser le rapprochement offre et demande d'activité Accompagner vers l'emploi
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	Favoriser le développement économique et notamment l'économie sociale et solidaire Lever les freins à l'emploi
MOYENS/ACTIONS	Sensibilisation à la création/reprise d'entreprises : intermédiation entre chefs d'entreprises en fin de carrière et demandeurs d'emploi Soutien à l'économie locale, circuits courts Diversification de l'offre d'insertion autour de l'économie circulaire notamment, l'économie sociale et solidaire Actions contribuant à améliorer l'image des quartiers par de la promotion Intermédiation offre et demande d'emploi : favoriser la rencontre entre employeurs et résidents des QPV Actions spécifiques en direction des jeunes, supposant de cibler ceux « hors dispositif d'insertion » et de mener un accompagnement renforcé en vue de leur accès à l'emploi, notamment dans le cadre du Plan Insertion Jeunesse. Actions d'accompagnement vers l'emploi et vers l'insertion des publics les plus fragilisés (jeunes peu qualifiés, mineurs non accompagnés, personnes en situation de handicap), en complément des dispositifs de droit commun. Faire connaître le monde de l'entreprise aux jeunes en milieu scolaire avant le stage de 3ème Promotion et développement du parrainage et du tutorat au sein des QPV Découverte de l'apprentissage, de l'alternance et de la validation des compétences Actions visant à sensibiliser aux métiers du numérique ou aux nouvelles organisations de travail via le numérique
RÉSULTAT ATTENDU	Émergence de nouveaux projets d'activité, favorisant les circuits courts, l'économie locale, l'économie circulaire Ouverture de commerces en lieu et place des commerces fermés Développement des clauses d'insertion Retour à l'emploi
INDICATEURS	Nombre de personnes accédant à l'emploi, après quelle durée d'inactivité Nombre de personnes bénéficiant de formations Nombre de jeunes intégrés dans un dispositif d'insertion (GJ, PACEA, E2C...) Nombre de jeunes suivis par conseiller d'insertion Nombre de contrats d'apprentissage Evolution du nombre d'entreprises sur les QPV (ouvertures et fermetures) Nombre de reprises d'activité Nombre d'activités consolidées à 3 ans <i>Indicateurs d'impact :</i> Evolution du nombre de demandeurs d'emploi Evolution de la diversification des activités dans les QPV Evaluation du nombre de retours à l'emploi parmi les bénéficiaires (de formation, de chantiers d'insertion, d'apprentissage, d'accompagnement vers l'emploi) et typologie d'emploi (temps plein, volume d'heures, durée indéterminée, non pérenne...)

<i>DÉFI 2</i>	<i>Renforcer l'attractivité des territoires</i>
ORIENTATION STRATÉGIQUE 3	Améliorer le logement, et favoriser l'accès et le maintien dans le logement S'approprier son immeuble
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	<p>Associer les habitants à l'appropriation des espaces communs (parties communes, espaces extérieurs privatifs)</p> <p>Adapter le logement aux besoins des populations (normes, accessibilité, typologie, équilibre budgétaire...)</p> <p>Identifier et orienter les publics prioritaires (victimes de violences intrafamiliales, séniors...) vers les logements adaptés</p> <p>Favoriser le développement de nouveaux modes d'habiter et de nouvelles solidarités</p>
MOYENS/ACTIONS	<p>Diagnostic sur les modalités d'appropriation des espaces communs par les habitants</p> <p>Chantiers bourse / Chantiers d'insertion ou autres sur les espaces publics ou parties communes des bailleurs sociaux</p> <p>Actions permettant de sensibiliser et accompagner les ménages dans la lutte contre la précarité énergétique</p> <p>Proposition de nouvelles solutions de cohabitations (intergénérationnelles, ...)</p> <p>Actions menées en partenariat avec les bailleurs sociaux</p>
RÉSULTAT ATTENDU	<p>Appropriation des espaces communs</p> <p>Requalification des espaces privés ouverts au public</p> <p>Amélioration du cadre de vie</p> <p>Mieux vivre dans son logement et dans son immeuble</p> <p>Réduction et maîtrise des charges, éco gestes</p>
INDICATEURS	<p>Nombre d'habitants dans les QPV</p> <p>Nombre et type de ménages accédant à l'amélioration de leur logement</p> <p>Nombre de visites de sensibilisation, de dossiers d'amélioration de l'habitat</p> <p>Nombre de logements ayant bénéficié de travaux permettant le maintien dans le domicile</p> <p>Nombre de signalements GUSP en lien avec le logement/l'immeuble</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté</p> <p>Nombre de propriétaires occupants modestes et très modestes aidés</p> <p>Nombre d'actions menées en partenariat avec les bailleurs sociaux ou copropriétaires</p> <p><i>Indicateurs d'impact :</i></p> <p>Evolution de la satisfaction des habitants quant à leur logement/immeuble</p> <p>Evolution des modalités d'occupation des espaces communs, précisant les heures de fréquentation et le type de public (habitants de l'immeuble ou autres – hommes, femmes...)</p>

<i>DÉFI 3</i>	<i>Vivre ensemble</i>
ORIENTATION STRATÉGIQUE 4	Favoriser les relations humaines dans un espace partagé
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	Prévenir la gestion des conflits par des actions de médiation en direction des habitants Favoriser la tranquillité publique Inciter au respect de l'environnement social et urbain
MOYENS/ACTIONS	Temps conviviaux et festifs Mesures de réparation ou travail d'intérêt général au sein des QPV, contribuant à l'amélioration du cadre de vie Orientation / Accompagnement des problématiques de santé mentale Actions intergénérationnelles, interculturelles, favorisant l'égalité hommes femmes Implication des médiateurs des maisons de quartier, de la déléguée cohésion police / population Actions de promotion de l'éco-citoyenneté et des valeurs du développement durable Actions de citoyenneté
RÉSULTAT ATTENDU	Amélioration du cadre de vie Amélioration du lien social Diminution des tensions au sein des QPV
INDICATEURS	Nombre de dépôts de plaintes Nombre et type de signalements GUSP en lien avec le cadre de vie Nombre de personnes sensibilisées/éduquées à un changement de pratique Nombre de temps conviviaux organisés et fréquence – nombre de participants aux temps conviviaux et festifs Nombre de femmes participant aux évènements <i>Indicateurs d'impact :</i> Evolution de la mixité dans l'usage des espaces partagés et dans la fréquentation des évènements Evolution de l'appropriation des espaces publics

<i>DÉFI 4</i>	<i>Réduire les inégalités</i>
ORIENTATION STRATÉGIQUE 5	Favoriser l'autonomie
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	Lever les freins à l'autonomie
MOYENS/ACTIONS	<p>Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme</p> <p>Réduire la fracture numérique, notamment en allant vers les publics bénéficiaires</p> <p>Faciliter les déplacements et la mobilité</p> <p>Actions permettant de développer les modes de transport durables et les solutions alternatives et solidaires</p> <p>Développer l'accès au permis de conduire</p> <p>Développer les modes de garde</p> <p>Actions en lien avec la santé des habitants</p>
RÉSULTAT ATTENDU	<p>Mobilité des habitants</p> <p>Accès à l'insertion sociale</p> <p>Identification des besoins et apports de réponses spécifiques en santé pour les publics des QPV</p>
INDICATEURS	<p>Nombre de personnes ayant sollicité une aide pour effectuer des démarches d'autonomie</p> <p>Nombre de personnes ayant suivi des ateliers d'apprentissage des savoirs de base</p> <p>Nombre de personnes ayant suivi des ateliers de médiation numérique et intensification de la médiation</p> <p>Nombre de bénéficiaires des actions de mobilité (auto-école associative, approches spécifiques favorisant l'apprentissage du code...)</p> <p>Nombre de diagnostics mobilité réalisés</p> <p><i>Indicateurs d'impact :</i></p> <p>Evolution de la mobilité des bénéficiaires de l'action</p> <p>Evolution de l'autonomie dans l'usage du numérique des bénéficiaires de l'action</p>

<i>DÉFI 4</i>	<i>Réduire les inégalités</i>
ORIENTATION STRATÉGIQUE 6	Favoriser l'accès - physique ou numérique - aux droits
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	Améliorer l'accès à l'information de qualité
MOYENS/ACTIONS	<p>Structurer l'accès aux droits en distinguant 3 niveaux d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - niveau 1 : l'information et l'orientation - niveau 2 : la pré-instruction, impliquant un conventionnement avec les services publics - niveau 3 : l'instruction, confiée aux services publics dans le cadre du droit commun. <p>Les porteurs de projet devront indiquer dans quel niveau (1 ou 2) ils s'inscrivent.</p> <p>Formation et professionnalisation des acteurs pour améliorer la connaissance du droit commun</p> <p>Développer les espaces numériques favorisant le « faire ensemble »</p> <p>Aller vers les usagers les plus éloignés afin de leur faire connaître le droit commun</p> <p>Établir un schéma d'accessibilité aux services publics sur les QPV</p> <p>Actions autour de la santé, améliorant la connaissance des droits et favorisant l'accès aux soins.</p>
RÉSULTAT ATTENDU	<p>Amélioration de la connaissance du droit commun</p> <p>Accès aux droits et réduction des délais et des procédures</p> <p>Lutte contre le non recours</p> <p>Effacement de la fracture numérique</p>
INDICATEURS	<p>Evolution du nombre de bénéficiaires des minima sociaux (RSA, CMU, CAF..)</p> <p>Nombre et type de partenariats association/service public</p> <p>Nombre de public accueilli – type de demande</p> <p>Nombre de situations rétablies</p> <p><i>Indicateurs d'impact :</i></p> <p>Nombre d'accompagnements ayant conduit à l'obtention effective d'un droit</p>

<i>DÉFI 4</i>	<i>Réduire les inégalités</i>
ORIENTATION STRATÉGIQUE 7	Favoriser l'accès aux équipements et structures, à l'offre du territoire
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	Faciliter l'accès à la culture et aux équipements culturels
MOYENS/ACTIONS	Médiation en direction des habitants des QPV Jumelages entre institutions culturelles (centres culturels, théâtres, conservatoire...) et structures des QPV Actions culturelles « hors les murs », au sein des QPV Ateliers de pratiques artistiques au profit des habitants des QPV Projets culturels liés aux médias, à l'actualité, à l'image et à leur analyse, au développement du sens critique et du discernement.
RÉSULTAT ATTENDU	Culture pour tous, et notamment les publics les plus éloignés Investissement des équipements par les habitants des QPV
INDICATEURS	<p>Nombre d'habitants des QPV participant aux actions culturelles et fréquence de participation</p> <p>Nombre de personnes participant au travail de restitution (engagement)</p> <p>Nombre et origine géographique des publics fréquentant les lieux culturels</p> <p>Nombre de manifestations culturelles gratuites / Nombre de places offertes à prix réduit</p> <p>Nombre de manifestations déplacées dans les lieux où le public est</p> <p>Nombre et type de partenariat entre structures</p> <p>Nombre de médiations culturelles et nombre de participations du public cible</p> <p>Nombre d'enfants inscrits à des activités culturelles</p> <p><i>Indicateurs d'impact :</i></p> <p>Evaluation de la mixité des publics participant aux évènements</p> <p>Evolution de la fréquentation des équipements par les habitants des QPV et de son inscription dans la durée</p>

<i>DÉFI 4</i>	<i>Réduire les inégalités</i>
ORIENTATION STRATÉGIQUE 8	Favoriser la réussite éducative et lutter contre l'échec scolaire
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	Soutenir la parentalité Contribuer à la réussite éducative, à la citoyenneté Permettre l'acquisition des savoirs de base
MOYENS/ACTIONS	Développer la formation des acteurs autour des valeurs d'universalisme Actions d'éducation à la parentalité, partant des potentialités de parents vus comme une ressource Ateliers parents/enfants Élargir les bénéficiaires du CLAS
RÉSULTAT ATTENDU	Renforcer le rôle des parents comme acteurs de la réussite éducative de leur enfant Réduire les écarts en matière d'échec scolaire Augmenter le niveau de qualification des habitants des QPV
INDICATEURS	<p>Nombre de décrocheurs habitant les QPV Nombre de CLAS et nombre d'élèves en CLAS Nombre d'heures de soutien scolaire – d'aide aux devoirs Nombre de formations proposées et nombre de participants Nombre d'actions de médiation parents-enfants, parents-école, parents-parents Nombre de conférences, nombre de parents participants et thématiques abordées Nombre d'enfants en parcours PRE par école, nombre d'enfants sortis du dispositif PRE Nombre et diversité des actions proposées dans le cadre du PRE Nombre et type d'orientations effectuées vers le droit commun pour les enfants du PRE</p> <p><i>Indicateurs d'impact :</i> Changements induits par la réussite éducative auprès des enfants et des familles Evolution des indicateurs utilisés par l'EN pour les élèves des QPV : test d'évaluation et de positionnement des élèves par niveau</p>

<i>DÉFI 4</i>	<i>Réduire les inégalités</i>
ORIENTATION STRATÉGIQUE 9	Lutter contre les discriminations
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	<p>Informer et impliquer la population sur les discriminations et les dispositifs existants</p> <p>Sensibiliser dès le plus jeune âge sur les stéréotypes</p>
MOYENS/ACTIONS	<p>Réaliser des campagnes de sensibilisation avec les habitants sur les critères de discrimination, les exemples de situations</p> <p>Informer et sensibiliser les habitants lors des évènements (sportifs, culturels,...) organisés</p> <p>Organiser des ateliers de découverte des métiers non stigmatisants</p> <p>Actions interculturelles et intergénérationnelles</p> <p>Collecter des informations sur les situations de discrimination</p>
RÉSULTAT ATTENDU	Amélioration du lien social, du vivre ensemble, de l'accès au logement, à l'emploi, à la mobilité, à la santé...
INDICATEURS	<p>Nombre d'infractions en lien avec une discrimination</p> <p>Nombre et types d'actions de découverte des différentes cultures</p> <p>Nombre et types d'actions d'informations sur les discriminations</p> <p>Nombre de personnes informées</p> <p><i>Indicateurs d'impact :</i></p> <p>Evaluation de la mixité des participants aux activités</p>

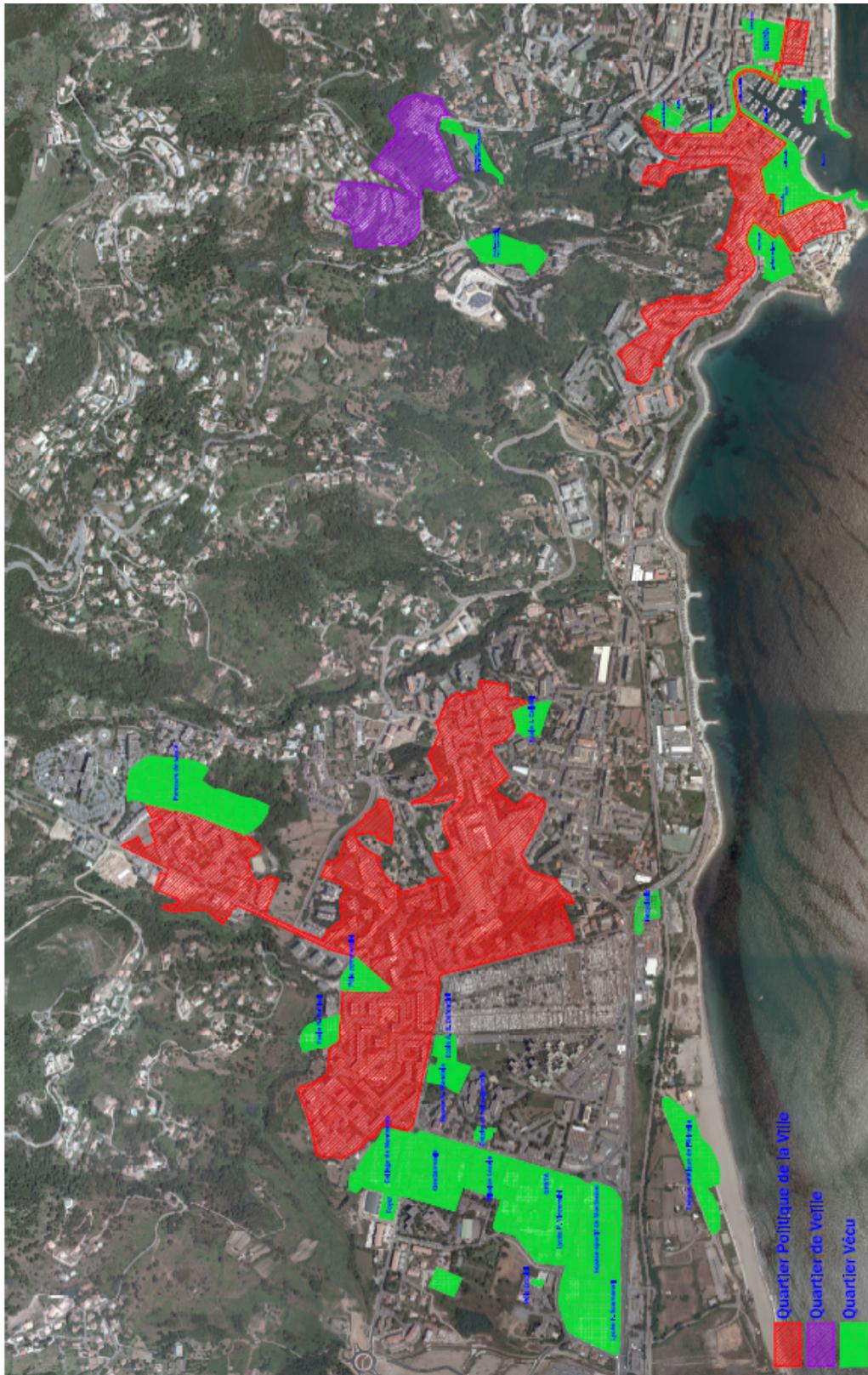
<i>DÉFI 4</i>	<i>Réduire les inégalités</i>
ORIENTATION STRATÉGIQUE 10	Favoriser l'égalité femmes hommes
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	Agir pour faire progresser l'égalité femmes hommes dans les QPV
MOYENS/ACTIONS	Sensibiliser dès le plus jeune âge sur les stéréotypes genrés Actions favorisant l'émancipation des jeunes filles et femmes des QPV Actions permettant de favoriser l'accès des jeunes filles notamment, aux études supérieures Ateliers de découverte des métiers non stigmatisants Actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, réflexion autour de la notion de consentement Diffusion de supports
RÉSULTAT ATTENDU	Amélioration du vivre ensemble
INDICATEURS	Nombre d'infractions relatives aux violences sexistes et sexuelles Nombre d'informations délivrées sur les violences sexistes et sexuelles Nombre de personnes informées <i>Indicateurs d'impact :</i> Ouverture des choix professionnels – nombre de femmes orientées sur des métiers dits masculins et inversement Diversification de l'offre de loisirs à tout âge Partage de l'espace public

<i>DÉFI 4</i>	<i>Réduire les inégalités</i>
ORIENTATION STRATÉGIQUE 11	Encourager la pratique sportive pour tous
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	Favoriser une pratique sportive vectrice de bien-être et de santé, révélatrice de talents et porteuse de valeurs sociales
MOYENS/ACTIONS	Accompagnement par le sport des jeunes en difficulté d'insertion, par le développement des compétences psychosociales Sport comme outil de lutte contre l'exclusion Incitation à la mixité sportive pour lutter contre les stéréotypes de genre et valoriser l'égalité femmes hommes Prévention des violences sexistes et sexuelles par le biais du sport Sport comme outil d'amélioration du bien-être des habitants
RÉSULTAT ATTENDU	Permettre à tous d'avoir accès à une pratique sportive et notamment les publics les plus éloignés Favoriser le développement de soi par le biais d'activités physiques et sportives individuelles et collectives.
INDICATEURS	Nombre d'habitants des QPV inscrits à une activité sportive Nombre d'enfants inscrits à une activité sportive (en plus du football) Nombre de filles ayant participé à une activité sportive Fréquentation des installations sportives par les habitants des QPV Nombre de participants ayant bénéficié d'un tarif préférentiel Nombre de jeunes habitant les QPV fréquentant des associations sportives hors QPV et réciproquement <i>Indicateurs d'impact :</i> Nombre de participants ayant poursuivi l'activité par une adhésion Evaluation de l'amélioration de la santé (mesure par un questionnaire en T0 et T1/T3)

ANNEXE 2/ PERIMETRES :

Quartiers prioritaires, quartier en veille

Secteur du nouveau programme de rénovation urbaine (cités des lacs, des arbres, des monts)



 Nous ne pouvons pas afficher l'image.

ANNEXE 3 : REMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN

1 - Avant de remplir la demande en ligne sur le portail Dauphin

Avant de remplir votre demande, nous vous conseillons d'avoir rédigé sur un document type word une fiche projet. Vous pourrez effectuer des copier/coller de votre feuille word sur le portail DAUPHIN et ne perdre aucune données.

Dans votre fiche projet, notez par exemple :

- Le nom du projet et sa thématique principale
- L'année concernée
- Les objectifs du projet
- Le déroulé concret et le public visé
- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville concernés par le projet (pour prétendre à une subvention « politique de la ville », votre association doit mener des actions auprès des habitants des quartiers de la ville dits « prioritaires » - QPV)
- Les moyens humains et logistiques
- L'évaluation quantitative du projet (par ex. : les indicateurs de présence), l'évaluation qualitative (par ex. : le suivi avec un journal de bord)
- Le budget prévisionnel du projet

2 - Pour demander une subvention politique de la ville en remplissant le budget prévisionnel du projet dans le portail DAUPHIN

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Pour un projet donné, le portail DAUPHIN permet de remplir une demande de subvention unique. Le portail DAUPHIN acheminera votre demande de subvention, d'une manière dématérialisée, à chacun des financeurs, partenaires du contrat de ville, sollicités dans le BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET.

Pour mener à bien votre projet, vous pouvez solliciter les partenaires du contrat de ville concernés par le présent appel à projets : l'État (Préfecture de Haute-Corse), la communauté d'agglomération de Bastia et la ville de Bastia. En remplissant la partie droite du budget prévisionnel du projet (rubrique « 74 - Subvention d'exploitation »), vous allez procéder aux demandes de financement.

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 € 
Conseil-s Régional(aux)	0,00 € 
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 € 
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 € 
Commune(s)	0,00 € 
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 € 

Après de l'Etat, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **2B- ETAT-POLITIQUE-VILLE** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Votre demande sera acheminée vers le service de l'Etat déconcentré en charge de la politique de la ville.

Après de la communauté d'agglomération de Bastia, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « 2B- CAB »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Après de la commune, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche

- 1 - tapez le code postal de la commune où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « Bastia (20200)»
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Trois sessions de présentation du portail DAUPHIN et d'accompagnement à la saisie sont proposées aux porteurs de projets selon le calendrier suivant :

- Lundi 12 décembre de 10h30 à 11h30
- Lundi 9 janvier de 11h30 à 12h30
- Lundi 16 janvier 11h30 à 12h30

Les inscriptions se font par mail adressé à emmanuelle.pourrat@haute-corse.gouv.fr au minimum deux jours avant la date de la session (5 porteurs max/session).

En cas de besoin, la cellule support de l'espace Usagers du portail DAUPHIN est accessible à l'adresse : support.P147@proservia.fr, ou par téléphone au 09 70 81 86 94 (de 8h30 à 18h00)

ANNEXE 4/ évaluation : Guide méthodologique



Mission d'accompagnement des porteurs de projets du Contrat de Ville : vers une évaluation pertinente et pragmatique de l'impact de leurs actions

Guide pour les bilans évaluations de la mesure d'impact

Décembre 2020

L'étape d'élaboration partagée de la mesure d'impact : le projet de guide pour les bilans évaluations

Le présent guide se veut un outil pratique pour faire le bilan évaluation des actions du contrat de ville menées par les porteurs de projet. Il propose une présentation du bilan évaluation inspiré des échanges réalisés avec les porteurs de projet au cours du mois de novembre, selon cinq séquences à renseigner.

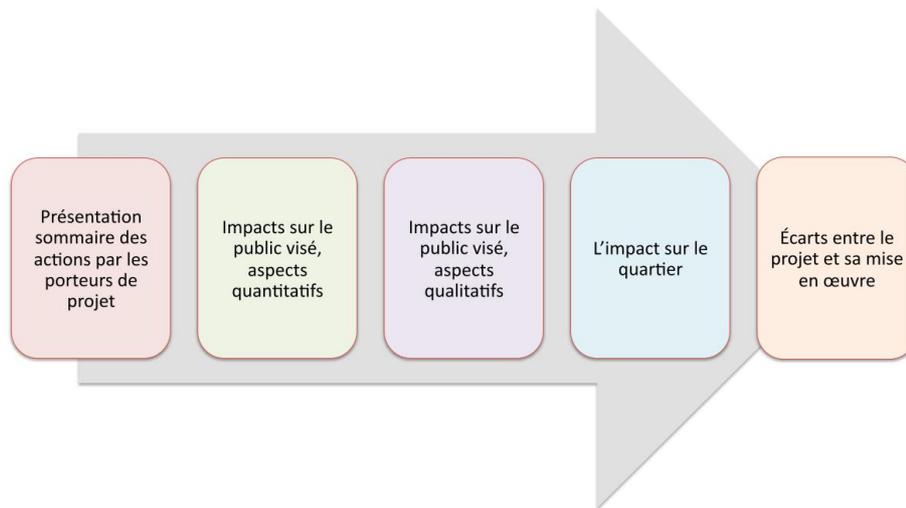
Pour chacune des séquences, nous indiquons ce qui est attendu ou recherché en termes d'évaluation.

Un certain nombre de suggestions, généralement tirées des entretiens avec les porteurs de projet sont faites à titre d'illustration, vous pouvez les utiliser, vous en inspirer ou en imaginer d'autres.

Nous appelons votre attention sur l'intérêt d'insérer dans le document tous les éléments qui vous paraîtraient pertinents pour illustrer votre propos. Les paroles d'acteurs, sans souci de forme, habitants ou intervenants, et les photographies seront particulièrement bienvenues.

Pour rendre pratique, l'utilisation du guide, les **attentes** sont figurées en **vert**, les **recommandations** en **orange**, les **suggestions** en **bleu**.

L'étape d'élaboration partagée de la mesure d'impact : une présentation développée en cinq séquences



Présentation sommaire des actions par les porteurs de projet

Les attentes :

- Les intentions et les objectifs poursuivis par les actions qui préfigurent des attentes implicites ou explicites d'impact.
- Les modalités de mise en œuvre (ateliers, accueil et accompagnement, rencontres, événements, sorties, autres formes)
- S'il s'agit d'une action nouvelle et pour les actions en reconduction, les inflexions éventuelles apportées et leurs raisons.

Les recommandations :

- Vous vous attacherez à présenter les actions, moins de façon descriptive qu'en mettant en évidence leur portée sur le profit que les publics et les quartiers qui en bénéficient peuvent en tirer.
- Vous êtes invités à rendre compte de façon schématique entre les différentes actions que vous menez pour donner à voir leur interdépendance. En effet, les actions menées par les porteurs de projet se comprennent bien comme des réponses articulées entre elles (voire, avec des actions menées par d'autres porteurs de projet) aux besoins identifiés des publics bénéficiaires.

Présentation sommaire des actions par les porteurs de projet

Les suggestions :

- Une indication de l'intitulé de l'action, une référence aux piliers du Contrat de Ville, aux enjeux et orientations de celui-ci dans lequel s'inscrit l'action et aux objectifs opérationnels poursuivis.
- Une présentation simple et synthétique des modalités de l'action.
- Une expression schématique de l'articulation entre les différentes actions, par exemple le rôle pivot de l'accueil et de l'orientation pour la mise en œuvre d'autres actions, le lien entre écoute et accompagnement individualisé, entre découverte, expérimentation et apprentissage, etc...

Impacts sur le public visé aspects quantitatifs

Les attentes :

- Le public global touché (décliné selon les modalités d'action)
- Les caractéristiques observées (âge, genre, situation sociale, origine géographique, autres données) et leur utilité en termes d'évaluation d'impact
- Les méthodes utilisées pour recueillir, suivre et exploiter les données au fil du déroulement des actions.

Les recommandations :

- Vous veillerez à bien distinguer de sessions de déroulement des actions, par exemple dans le cas d'ateliers ou de rencontres, et le nombre de personnes touchées à chacune de ces occasions.
- Vous préciserez les caractéristiques des publics en précisant la catégorie du public visé (scolaires, seniors, etc...).
- Vous donnerez si possible des indications sur les compositions des publics touchés dans le cadre d'actions à visée collective, par exemple les membres de la famille impliqués dans les actions touchant à la parentalité, ou les liens générationnels dans le cadre de sorties ou d'actions de sensibilisation.
- Vous serez précis pour les actions concernant un public restreint, mais vous pouvez vous limiter à une estimation sommaire pour les actions touchant un public très large.

Impacts sur le public visé aspects qualitatifs

Les attentes :

- Les dimensions individuelles et les bénéfices personnels mesurés (renforcement de l'autonomie, inscription sur des parcours ou trajectoires de réussite, acquis en termes d'apprentissage, valorisation de l'image de soi, ouvertures à de nouvelles pratiques et de nouveaux comportements).
- Les dimensions collectives (apports dans les rapports à autrui et attention renforcée à l'altérité, effets du brassage social et géographique, renforcement de l'implication citoyenne, perception de changements dans la préoccupation du vivre ensemble et la préservation du cadre de vie).
- Les méthodes explorées et utilisées pour apprécier les bénéfices individuels et collectifs (entretiens individuels ou réunions de groupe, enquêtes de satisfaction, points d'étapes permettant de mesurer les progrès ou les freins).

Les recommandations :

- Vous veillerez à préciser sur quels éléments vous vous appuyez (retours des habitants, questionnaires de satisfaction, ressentis des intervenants ou points de vue du porteur).
- Vous utiliserez à cet effet des éléments illustratifs (extraits de propos recueillis, documents photos, articles de presse, etc...), souvent parlants pour rendre compte des actions conduites.
- Vous pouvez vous inspirer des « indicateurs » figurant dans les suggestions des pages suivantes qui sont des exemples de questions à se poser. Ce ne sont pas des questions auxquelles répondre par oui ou non comme s'il s'agissait d'un questionnaire quantitatif. Vous pouvez vous emparer de ces questions pour « construire » votre commentaire. Ces suggestions ne sont ni exhaustives, ni évidemment toutes indispensables à rendre compte de l'effet des actions conduites.
- Rendez compte de l'impact de vos actions soit une par une, soit en les regroupant quand cela est pertinent, en mentionnant bien leurs intitulés.

Impacts sur le public visé aspects qualitatifs

Les suggestions sont présentées sous la forme d'une vingtaine de questions à vous poser. Elles sont listées sur trois pages, regroupées sous un titre qui n'est pas une nouvelle catégorie d'objectif opérationnel à prendre en compte, mais une façon un peu pratique de les présenter.

Les suggestions : développement du lien social et de l'harmonisation de la vie familiale et sociale

- Formulez vous le constat que les publics participant aux actions viennent avant tout pour satisfaire un besoin de lien social, pour discuter, que cela contribue à rompre leur isolement et à faire sortir les personnes de chez elles ?
- Avez vous l'impression que l'action menée a contribué à transformer les conditions de « fonctionner ensemble » au sein d'une famille, entre générations, entre genres, entre habitants d'origine sociale ou géographique différentes ?
- Les actions conduites ont-elles permis de développer une plus forte implication et une responsabilité plus partagée entre les pères et les mères ? Ont-elles contribué à désamorcer des conflits et prévenir des crises entre les parents et les enfants, notamment les adolescents ?
- Les actions menées ont-elles eu un effet de décloisonnement en termes de diversité de participants, de fréquentations inédites de lieux culturels ou sportifs, de nature ou de patrimoine ?

Impacts sur le public visé aspects qualitatifs

Les suggestions : autonomisation, ouverture, responsabilisation

- Les actions ont-elles permis de sortir le public de sa précarité, de le faire progresser en autonomie et de l'orienter vers des dispositifs, de formation par exemple, ou des centres de bilan, permettant d'envisager l'amélioration de sa situation?
- Les actions ont-elles abouti à avoir une meilleure maîtrise de la langue permettant d'envisager une meilleure insertion sociale et/ou professionnelle, ou à obtenir des bases de connaissance pour être en meilleure adéquation avec les besoins du marché?
- L'assiduité aux différentes modalités de l'action menée vous paraît elle significative d'une promesse de résultats?
- Les actions ont-elles été l'occasion de découvrir des activités culturelles ou sportives, des lieux, des métiers?
- Les actions ont-elles contribué à développer la confiance en soi chez les publics, à leur donner une meilleure image d'eux-mêmes et à les armer pour l'exercice de leurs rôles actuels et futurs?
- Les publics ont-ils été mieux armés dans l'exercice de leurs responsabilités, dans l'implication dans la scolarité de leurs enfants, dans leurs rapports aux établissements scolaires ?
- Les actions ont-elles permis de vérifier si les publics connaissaient bien leurs droits et en bénéficiaient?
- Ont-elles été l'occasion d'une meilleure maîtrise des budgets, d'un point de vue général ou dans des domaines spécifiques (facture énergétique par exemple) ?
- Ont-elles induit une transformation dans les mobilités ?

Impacts sur le public visé aspects qualitatifs

Les suggestions : inscription sur des trajectoires

- Dans quelle mesure, avez vous le sentiment que le public bénéficiaire de l'action s'est inscrit dans une logique de parcours, dans une trajectoire?
- Avez vous pu vérifier les effets de l'action sur les résultats scolaires et sur l'épanouissement de l'enfant?
- Les actions ont-elles permis aux publics d'expérimenter de nouvelles pratiques, de les mettre à l'essai, de mieux maîtriser l'environnement social, d'être sensibilisés à l'adoption de comportements respectueux du cadre de vie, de la sécurité pour soi et pour les autres? Permettent-elles d'envisager des transformations « durables »?
- Les découvertes de métiers du numérique ou la mise en contact avec les rouages de l'économie circulaire conduisent-elles à envisager une insertion vers l'emploi des publics bénéficiaires de ces actions ?
- Les processus de repérage et d'accompagnement de créateurs, de confrontation avec les marchés ont-ils permis de faire progresser les publics vers l'emploi ?
- Quels sont les enseignements qu'ont pu retenir les bénéficiaires en s'inscrivant dans un parcours d'insertion sociale, de qualification ou d'accompagnement de projet professionnel et/ou à la création d'entreprise ?
- Les apprentissages dispensés au cours de l'accompagnement proposé par le porteur de projet peuvent ils être transférables ?
- Pouvez vous témoigner d'un ou plusieurs parcours réussis en terme d'insertion (parcours personnel et professionnel du bénéficiaire de l'action, diagnostic des potentialités du bénéficiaire, identification des freins et facteurs de réussite, structuration du parcours, démarches réalisées avec le porteur de projet)?

L'impact sur le quartier

Les attentes :

- Mutations visibles et transformations supposées d'image.
- Perceptions ressenties par les porteurs de projet des transformations d'image et du fonctionnement des quartiers.
- Perception par les participants aux actions, différences notées en fonction des origines géographiques, des situations sociales, du genre et de l'âge.

Les recommandations :

- Vous mettrez l'accent sur sur le développement des coopérations nouées au sein des quartiers à l'occasion de la mise en œuvre de vos actions avec les acteurs du quartier ou issus d'autres quartiers : établissements scolaires, structures associatives, équipements culturels, bailleurs sociaux, commerçants, entreprises, etc.... qui concourent à la réalisation des actions mais aussi à l'évolution de la perception des publics.
- Vous insisterez sur le bénéfice ressenti du brassage social et géographique des publics (résidents des QPV et résidents d'autres quartiers) mobilisés à l'occasion des actions sur les transformations de l'image des quartiers et de leur public.

L'impact sur le quartier

Les suggestions :

- Peut-on identifier des transformations, quantitatives ou qualitatives, dans la fréquentation des équipements et services du quartier, engendrées par les actions menées (équipement culturel Alb'Oru, Maisons de Quartier, centre social, établissements scolaires, Maison des Sciences, Maison des Services Publics)?
- Quels sont les bénéfices à attendre des actions sur le plan du tissu économique local, de la préservation de la qualification des espaces publics, des formes de mobilité au sein du quartier, de l'émergence d'initiatives (actions de sensibilisation aux gestes écocitoyens, jardins communautaires, projets économiques) ou du développement de nouvelles pratiques sur le plan culturel ou sportif?
- Quelles sont les plus-values des actions mises en place par les porteurs de projet dans le quartier ?
- En quoi les actions mises en œuvre par les porteurs de projets contribuent-elles à améliorer l'image du/des quartier(s) ?

Écarts entre le projet et sa mise en œuvre

Les attentes :

- Les écarts résultant de différences entre l'action conduite et l'action projetée, l'effet escompté et celui constaté
- L'identification des facteurs de ces écarts et les modalités d'adaptation imaginées et le cas échéant mises en œuvre.

Les recommandations :

- Vous ferez la distinction entre les écarts que vous observez entre l'action conduite et l'action projetée imputables au contexte sanitaire et celle résultant d'autres facteurs que vous pourrez analyser.
- Vous ferez part des réorientations que vous avez opérées.

Écarts entre le projet et sa mise en œuvre

Les suggestions :

- Quelles sont les adaptations des actions conduites que vous imaginez dans la perspective d'un renouvellement de ces actions ?
- Quelles sont les dispositions ou initiatives prises dans le contexte de la crise sanitaire dans la conduite des actions en cours ou la réflexion qui est la vôtre pour préserver le lien social ?
- Quels moyens / ressources avez-vous dû mobiliser pour poursuivre les actions proposées dans le cadre du Contrat de Ville dans le contexte de 2020 ?